



[www.mairie-gassin.fr](http://www.mairie-gassin.fr)

**FINANCES**

Téléphone 04.94.56.62.08 (19)

Fax 04.94.56.41.61

[comptabilite@mairie-gassin.fr](mailto:comptabilite@mairie-gassin.fr)

-----

**COMMUNE DE GASSIN**  
**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET**  
**SYNTHETIQUE DU**  
**BUDGET PRIMITIF 2021**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle sera disponible sur le site internet de la ville de Gassin.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 30 mars 2021 par le conseil municipal en raison de la crise sanitaire. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.

La population de la Commune, au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 2 640 habitants.

Le nombre de résidences secondaires est de 2 144.

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la commune
Fiscal	Financier		
7 876 455,00	8 684 768,00	1 821,85	960,16

### **Budget principal**

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement et maintenir un montant de dépenses d'équipements correspondant aux besoins de la Commune.

Il est précisé que la commune a adopté le compte administratif de l'année 2020 avant le vote du budget, ce qui permet d'affecter les résultats avec un excédent de fonctionnement reporté de 4 755 062 € et un excédent d'investissement de 182 249 €, ainsi que des restes à réaliser d'un montant global de 1 758 334 €. Une part du fonctionnement est affectée à l'investissement pour un montant de 1 600 000 €. Le résultat de fonctionnement à reporter est donc de **3 155 062 €**.

### Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recette à 9 780 582 €, pour mémoire, elle était de 9 183 992 €.

#### ➤ Recettes de fonctionnement

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et autres produits d'activité.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

-La fiscalité. Il a été décidé **de ne pas augmenter les taux des impôts locaux** par rapport à 2020 :

Taxe d'Habitation : 12.30 % (*gel du taux / 2021*) ne concerne pratiquement plus que les résidences secondaires

Taxe sur le Foncier Bâti : 25,46 % (*soit taux commune 2020, 9.97 % + taux départemental 15,49 %*)

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 35.22 %

-Les dotations versées par l'Etat (*la commune ne perçoit plus de dotation forfaitaire, elle ne perçoit plus que la dotation de solidarité rurale environ 26 000 €*)

-Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2021, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2020	BP 2021
013 – Atténuation de charges	23 000	20 000
70 – produits des services	124 450	124 130
73 – impôts et taxes	5 909 895	6 221 555
74 – dotations	342 629	132 600
75 – autres produits gestion courante	94 720	112 210
76 – produits financiers	25	25
77 – produits exceptionnels	15 000	15 000
042 – opération d'ordre		
<b>TOTAL</b>	<b>7 106 309</b>	<b>6 625 520</b>
Excédent de fonctionnement reporté	2 674 273	3 155 062
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 780 582</b>	<b>9 780 582</b>

Le chapitre 013 atténuation de charges correspond à une estimation du remboursement des rémunérations du personnel en congé de maternité/paternité, longue maladie, longue durée, accident de travail et maladie professionnelle. Cette estimation est calculée sur les congés en cours et susceptibles d'être prolongés en 2021.

Le chapitre 70 produits des services reste stable. Pas de remboursements de frais particulier prévu cette année.

L'augmentation du chapitre 73 et la diminution du chapitre 74 s'explique par le fait que la commune, classée commune touristique, perçoit directement la taxe additionnelle au droit de mutation prévue au chapitre 73 et non plus la contribution de péréquation prévue au chapitre 74.

Le chapitre 74 dotations, subventions et participation est principalement constitué de :

- la subvention de la CAF, estimée à 60 000 €
- La compensation de l'état au titre des exonérations taxes foncières et taxe habitation, estimée à 63 500 €

La dotation de solidarité rurale n'étant pas connue lors de l'élaboration du budget primitif, aucun montant n'est prévu.

La Dotation forfaitaire de fonctionnement est à **0 € depuis l'an passé**. *En effet la collectivité est concernée par l'écrêtement, son potentiel fiscal est supérieur au seuil déclencheur.*

L'augmentation du chapitre 75 concerne les loyers privés. En effet, 2 villas supplémentaires (site de Caruby) ont été mises en location à partir du mois de février.

### ➤ Dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2021 (sans le virement à la section d'investissement), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2020	BP 2021
011 – Charges à caractère général	1 455 364	1 650 900
012 – Charges de personnel	2 621 295	2 826 415
014 – Atténuation de produits	939 293	937 553
65 – autres charges de gestion	537 638	554 509
66 – charges financières	70 229	66 943
67 – charges exceptionnelles	3 500	3 200
022 – dépenses imprévues	220 000	250 000
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5 847 319</b>	<b>6 289 520</b>
042 opérations d'ordre	21 734	34 174
023 – virement à la section d'investissement	3 124 093	3 456 888
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>8 993 146</b>	<b>9 780 582</b>

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général sont en hausse principalement dû aux dépenses supplémentaires des nouveaux marchés prestation ALSH et prestation de nettoyage des bâtiments.

L'évolution des charges du personnel est prévue à la hausse, il est prévu le recrutement d'un agent sur le poste resté vacant de directeur des services techniques, le remplacement d'un agent d'entretien placé en isolement COVID, d'un agent en congé longue maladie, et d'un agent placé en congé maternité.

Le chapitre 65, concerne, en outre, les indemnités des élus, les subventions aux budgets annexes du CCAS et de l'office de tourisme et les subventions versées aux associations.

Ce chapitre est en augmentation par rapport à 2020 principalement dû au fait que les logiciels sont désormais accessibles par internet avec un droit d'accès mensuel, à l'augmentation des indemnités des élus suite au classement de la commune en station de tourisme et de la subvention de l'office de tourisme en augmentation de 12,15 %, chaque année ses missions s'amplifient.

Toutefois, les subventions aux associations sont prévues à la baisse, quelques associations ont diminué leur demande au motif de la crise sanitaire et au solde positif en fin d'année 2020, quant à la subvention versée au CCAS, elle reste stable.

### ➤ Recettes d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **5 850 311 €** :

Chapitre	BP 2020	BP 2021
13 – subventions		
16 – emprunts et dettes assimilées		
10 – dotations, fonds divers, réserves	500 700	577 000
1068 – Excédents de fonct. capitalisés	623 000	1 600 000
024 – produits des cessions		
021 – virement de section fonctionnement	3 124 093	3 456 888
<b>TOTAL</b>	<b>4 247 793</b>	<b>5 633 888</b>
040 – opérations d'ordre transfert entre sections	21 734	34 174
041 – opération d'ordre patrimoniales	/	
Restes à réaliser	/	
Excédent reporté		182 249
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 269 527</b>	<b>5 850 311</b>

Les recettes sont constituées par :

- le FCTVA qui est estimé à 277 000 € (pour mémoire 320 741 € en 2020)
- le montant de la taxe d'aménagement pour 300 000 € suivant notification reçue

La recette au compte 1068, « excédent de fonctionnement capitalisé » concerne le **besoin de financement** dégagé par la section d'investissement ; En effet, il convient de couvrir le montant des restes à réaliser qui s'élève à **1 758 355 €**, diminué cette année de l'excédent de clôture de **182 249 €**, soit 1 576 106 € arrondi à 1 600 000 €.

#### Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2020	BP 2021
20 – immobilisations incorporelles	65 000	76 000
204 – subventions d'équipement versées	38 125	57 300
21 – immobilisations corporelles	305 000	636 000
23 – immobilisations en cours	1 146 669	1 067 776
Total des opérations d'équipement	1 550 000	1 920 000
10 – dotations, fonds divers, réserves	157 682	
16 – emprunts et dettes assimilées	84 450	84 900
020 – dépenses imprévues	300 000	250 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 646 926</b>	<b>4 091 976</b>
041 – opération d'ordre patrimoniales		
Restes à réaliser	587 818	<b>1 758 335</b>
Déficit d'investissement reporté	34 783	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 269 527</b>	<b>5 850 311</b>

Les principaux projets de l'année 2021 sont :

- la deuxième tranche de l'aménagement du quartier de l'aire
- finalisation de la révision du P.L.U., 2<sup>ème</sup> partie
- l'acquisition de véhicules,
- L'acquisition de matériels et outillages de voirie
- l'installation de la vidéo protection
- constructions nouvelles maisons à Caruby (3<sup>ème</sup> programme)
- l'aménagement d'un cabinet médical
- Défense extérieure contre l'incendie
- divers aménagement de voirie non individualisés
- plantation et aménagement de terrain

## **Endettement de la commune**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'endettement de la commune de Gassin s'élève à la somme de **1 670 251,31 €** sur 2 prêts :

Nature prêts	Capital dû	Durée résiduelle contrat (ans)	Type taux	Taux	Annuité de l'exercice	
					Capital	Intérêts
Construction groupe scolaire maternelle	850 000,00	16,25	Fixe	3,38	50 000	29 129,03
Construction groupe scolaire maternelle	820 251,31	16	Fixe	4,61	32 838,11	37 813,59

## **Effectif de la collectivité et charges de personnels**

Les effectifs de la commune, 60 agents, se répartissent comme suit :

- Agents titulaires
  - o Catégorie A : 1
  - o Catégorie B : 3
  - o Catégorie C : 55
  
- Agents non-titulaires
  - o Catégorie A
  - o Catégorie B : 1
  - o Catégorie C

## **Budgets Annexes – CCAS et OFFICE DE TOURISME**

La commune dispose de deux budgets annexes :

- Le budget du Centre Communal d'Action Social de Gassin - CCAS
- Le budget de l'office de tourisme

Ces 2 budgets sont financés, chaque année, essentiellement par le versement d'une subvention depuis le budget principal de la Ville de Gassin.

Ces budgets n'ont pas de section d'investissement et aucun emprunt contracté.

### **A/ Budget annexe du CCAS**

Le Centre Communal d'Action Sociale supporte financièrement et techniquement les actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants de la commune de Gassin.

Son budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 40 000 € avec une subvention du budget principal pour un montant de 15 140 €.

Ce budget n'a pas de charges de personnel.

## **B/ Budget annexe de l'office de tourisme**

Son budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 231 000 € avec une subvention du budget principal pour un montant de 209 559 €.

Les effectifs de l'office de tourisme, 5 agents, se répartissent comme suit

- Agents titulaires
  - o Catégorie B : 1
  - o Catégorie C : 4
- Agents non-titulaires : 0